SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

Syndicat départemental des Bouches du Rhône **13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille**
Tel : 04 91 00 34 22 **Fax : 04 91 33 55 62** ***contact@snudifo13.org*** ***www.snudifo13.org***

1er degré PES1 N°2 novembre 2012

La masterisation imposée en force par le ministère vous a privés d'une formation initiale et ne vous propose qu'un simulacre de formation.
Vous êtes donc tiraillés entre une classe avec toutes ses exigences, et un retour en formation 3 fois dans l'année.
Votre formation repose essentiellement sur les visites de vos formateurs, PEMF et conseillers pédagogiques, qui à travers les 2 commissions de suivi (la première est le 12 décembre) vont entraîner votre validation avec la visite validante de l'IEN.

Au delà de l'aide concrète que le SNUDI FO vous propose tout au long de votre année, le SNUDI FO continue de se battre pour obtenir le retrait des décrets sur la masterisation.

Commencez à constituer votre dossier :

- Conserver et réclamer **tous** les rapports de visite.
- Se faire des fiches de suivi de classe en notant : les « incidents » rencontrés avec les parents, les titulaires de l'école, au cours des différentes visites …
- Sur chaque rapport, noter, s'il y en a, les points négatifs, afin d'y apporter une régulation en priorité, lors des prochaines visites.
- Dans ce cas, demander à vos formateurs, en particulier votre formateur ressource, un soutien, un suivi, un complément de formation.
- Contacter le syndicat, si un rapport a été trop négatif.
- Contacter le syndicat si la commission d'évaluation de décembre a révélé des faiblesses dans votre pratique.

Dans ce département, le Directeur Académique a choisi de valider votre année uniquement à partir d'une visite finale d'un IEN fin mai .
En cas de non-validation, rien pour le moment ne fixe d'éventuelles solutions de remédiation, et l'an passé nous a montré que les critères entre prolongation de scolarité et licenciement n'étaient pas connus.

Attention, votre nombre de jours d'absence est compté, veillez à tenir vous-même son décompte, en cas de difficulté pour un éventuel appel, y compris les jours d'arrêt maladie ou maternité pendant les vacances (petites ou grandes) inclus dans votre arrêt maladie.

Mais surtout, dix mille questions ont déjà surgi !

Dès votre affectation, vous avez été livrés dans votre prise en charge de la classe et les formateurs n'arrivent pas toujours à répondre à :

- L'intégration d'un enfant handicapé dans votre classe.
- La gestion de l'AVS qui l'accompagne ou justement le manque d'AVS.
- La détresse d'un enfant pour lequel vous pensez qu'il fallait faire un signalement.
- La grande difficulté scolaire d'un ou de plusieurs élèves sans réseau, ni aide spécialisée.
- Des ennuis familiaux qui vous obligeraient à vous absenter une journée.
- Les bonnes réponses à apporter au directeur, au conseiller pédagogique, aux membres du réseau, à l'IEN. Parmi tous ces gens, qui est supérieur hiérarchique ? Comment trier ce qui est conforme aux textes et ce qui ne l'est pas ?
- Le désarroi des jeunes collègues, ou même le vôtre, rencontrés dans cette nouvelle école, parce qu'on leur a fortement conseillé de faire les évaluations facultatives que ses collègues ont refusées les années passées, parce qu'on décide pour eux des réunions le soir, le mercredi matin, parce qu'on les oblige à des échanges de services pour l'anglais, parce qu'ils repartent en formation à une période qui perturbe leur classe, sur un contenu qu'ils n'ont pas choisi…
- Les longueurs des trajets (jusqu'à 80 kmn) de votre domicile à votre école ou vos lieux de stages.
- La longueur des semaines entre la classe, les préparations, les réunions d'école, celles des formateurs, des CPC …
- Le flou pour obtenir les indemnités de stages qui vous sont dues pour les stages mais hors communes ou hors communes limitrophes !
- …

C'est tout ce qui fait *aussi* la réalité de cette profession.

Ces problèmes rencontrés dés les premières semaines sont ceux que vous rencontrez tout au long de cette première année, mais aussi dans vos prochaines années d'enseignement.

Ne restez pas isolés, ne vous laissez pas dire n'importe quoi, adressez vous au syndicat afin qu'il vous renvoie aux textes légaux, qu'il vous renseigne sur ce que sont vos droits, vos droits de salariés, vos droits de fonctionnaires.

Contactez-nous pour :

- **la validation de votre année**
- **Les changements de départements : ineat – exeat**
- **Les indemnités de stages, de déplacement**
- **les indemnités ZEP**
- **etc …**

➔ Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... e-mail : .....

Contacts : Secteur Aix : Philippe Roms 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr
Secteur Marseille : Franck Neff 07 62 54 13 13 contact@snudifo13.org

➔ Je désire adhérer au SNUDI-FO

Cotisation pour l'année 2013 : payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts revenus 2013)

PE2 : 75 € T1 : 125€ PE1 : 20€ Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles